

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de Bussy Saint-Georges s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Yann DUBOSC, Maire, à la suite de la convocation qui a été adressée le vingt-neuf janvier, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil municipal :	35
Membres en exercice :	35
Membres présents :	29
Membres absents et représentés :	6
Membres absents excusés non représentés :	0
Membres absents non représentés :	0

Secrétaire de séance : M. Marc NOUGAYROL

ETAIENT PRESENTS :

M. Yann DUBOSC, M. Serge SITHISAK, Mme Thi Hong Chau VAN, M. Alain CHILEWSKI, Mme Brigitte JARROT-TYRODE, M. Franck LE MILLOUR-WOIRHAYE, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Amandine ROUJAS, M. Baptiste FABRY, Mme Nathalie NUTTIN, Mme Elisabeth TE, M. Franco PANIGADA, Mme Valérie VONGCHANH, M. Edouard LEROY, Mme Lavie HAM, M. Hervé GAUGUE, Mme Khanh NGUYEN, M. David DA ROCHA, M. Biangani BAROSE, Mme Bernadette COLIN, M. Loïc MASSON, Mme Valéry MICHAUX, Mme Prina MOKRI, M. Mouctabi VIN, Mme Isabel ARCHILLA, Mme Chantal BRUNEL, M. Khuon KHOU, Mme Martine DUVERNOIS

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mme Sabrina ROUGÉ donne pouvoir à Mme Brigitte JARROT-TYRODE
M. Zavier ELOUNDOU donne pouvoir à M. Marc NOUGAYROL
Mme Evelynne VARRO donne pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Fabien GOUPILLEAU donne pouvoir à M. Baptiste FABRY
Mme Jenny JIMENEZ donne pouvoir à Mme Régine BORIES
M. Laurent MORETTI donne pouvoir à Mme Isabel ARCHILLA

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

Procès-verbal établi conformément au Règlement intérieur adopté en séance du Conseil municipal du 10 décembre 2020.

✦ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2020.

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Prina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté contre.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté pour.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2020 a été adopté à la majorité des présents, moins 6 voix contre.

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Renouvellement d'un membre représentant des usagers à la Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

NOTE EXPLICATIVE :

Par délibération n° 2020.00027 du 16 juillet 2020, le Conseil municipal procédait à l'élection des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Madame STENZENBERGER a fait savoir qu'elle ne pouvait être membre d'une Commission pour raisons déontologiques liées à sa profession. Dans ce sens, il est proposé de mettre fin à sa qualité de membre et de pourvoir le siège de représentant des usagers au sein de la CCSPL ainsi vacant.

Les dispositions en vigueur ne font pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, au remplacement par une nouvelle élection opérée dans les mêmes formes.

Les représentants des associations sont nommés par l'Assemblée délibérante.

Il est donc proposé au Conseil municipal qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau membre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) représentant des usagers.

La candidate suivante est proposée :

- Madame Béatrice PASQUA, membre de la Croix Rouge.

Après avoir voté,

Est élue membre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) représentant des usagers :

- Madame Béatrice PASQUA, membre de la Croix Rouge.

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Prina MOKRI, Monsieur Mouttabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté pour.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté pour.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

2 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal de ramassage scolaire des environs de Ferrières-en-Brie (SIRSEF).

NOTE EXPLICATIVE :

Le 10 avril 2013, le Comité syndical du Syndicat intercommunal de ramassage scolaire des environs de Ferrières-en-Brie (SIRSEF) a délibéré sur le principe de la dissolution du Syndicat, et sur une répartition entre les communes membres du déficit du Syndicat au prorata du nombre d'habitants.

Compte tenu du principe de la dissolution voté par le Comité syndical, la plupart des communes membres n'ont pas renouvelé leurs représentants.

Le Préfet de Seine-et-Marne, dans une correspondance du 2 décembre 2020, appelle à nouveau les communes membres à désigner leurs représentants au sein du SIRSEF.

Le compte administratif du dernier exercice d'activité du Syndicat n'ayant pas été voté, un Comité syndical devra se réunir à cette fin.

Pour cela, les communes membres doivent au préalable désigner leurs représentants au SIRSEF : 2 délégués, 2 suppléants (article 2 des statuts du Syndicat).

L'objet de la présente délibération est de désigner les représentants de la Commune au sein du SIRSEF.

Après avoir recueilli les candidatures suivantes :

Le groupe « **Vivre Bussy** » a présenté les candidatures de :

Titulaires :	Suppléant :
Madame Brigitte JARROT-TYRODE	Monsieur Edouard LEROY
Madame Sabrina ROUGÉ	

Le groupe « **Ensemble pour Bussy** » présente la candidature de :

Titulaire :

Suppléant :

Madame Isabel ARCHILLA

Après avoir voté,

Sont désignés :

- Délégués titulaires de la Commune de Bussy-Saint-Georges au SIRSEF :
Madame Brigitte JARROT-TYRODE ;
Madame Sabrina ROUGÉ.
- Représentants suppléants de la Commune de Bussy-Saint-Georges au SIRSEF :
Monsieur Edouard LEROY ;
Madame Isabel ARCHILLA.

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté pour.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté pour.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

FINANCES

3 - Fixation du taux d'imposition des contributions directes locales - Année 2021.

NOTE EXPLICATIVE :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal de la Ville de Bussy-Saint-Georges fixe chaque année les taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TF) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFNB).

Aussi, il vous est proposé de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2021.

Au vu des montants arrêtés dans le cadre du projet de Budget Primitif 2021, le produit fiscal attendu, nécessaire à son équilibre, s'établit à **28 654 513 €**.

En conséquence, il est proposé de reconduire les taux municipaux en vigueur, à savoir, pour :

- ♦ la taxe d'habitation = 29,12 % ;
- ♦ la taxe sur le foncier bâti = 56,32 % ;
- ♦ la taxe sur le foncier non bâti = 98,46 %.

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté contre.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté contre.

Délibération adoptée à la majorité des présents, moins 9 voix contre.

4 - Adoption du Budget Primitif 2021.

Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre.

Approbation des provisions.

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations.

Attribution des subventions au budget du CCAS et de la Caisse des écoles.

NOTE EXPLICATIVE :

Le Budget Primitif 2021 est proposé sans la reprise des résultats de l'année 2020 car il n'a pas été encore validé par le Trésorier Municipal à cause du déménagement de la Trésorerie.

La Commune adopte le vote de son budget par chapitre, nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'AP/CP, en conformité avec le règlement budgétaire et financier.

Le Conseil municipal propose d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint, se répartissant comme suit :

- ♦ Subventions aux associations (nature 6574) pour un montant de **245 617€** ;
- ♦ Subvention au CCAS (nature 65732) pour un montant de **470 000€** ;
- ♦ Subvention à la Caisse des Ecoles (nature 657361) pour un montant de **175 273.68€** ;

D'approuver la constitution de provisions au chapitre 68 pour un montant de **178 547€** ;

De voter le Budget 2021 par chapitre tel que présenté ci-après.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2021 ainsi que ses modalités de vote, d'attribuer les subventions aux associations et aux budgets de la Caisse des Écoles et du CCAS et d'approuver la constitution de provisions.

COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	47 552 523,19	47 552 523,19
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		47 552 523,19	47 552 523,19
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1058)	12 673 965,44	12 673 965,44
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		12 673 965,44	12 673 965,44
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		60 226 488,63	60 226 488,63

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec pour antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A venir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (3) Total de la section de fonctionnement = R.A.R. + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = R.A.R. + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	20 658 576,66	0,00	21 573 918,00	21 573 918,00	21 573 918,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 697 937,00	0,00	16 037 200,00	16 037 200,00	16 037 200,00
014	Atténuations de produits	790 550,00	0,00	790 650,00	790 650,00	790 550,00
65	Autres charges de gestion courante	1 515 310,61	0,00	1 227 706,68	1 227 706,68	1 227 706,68
656	Frais fonctionnements des groupes d'eus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		39 652 374,28	0,00	39 629 374,68	39 629 374,68	39 629 374,68
66	Charges financières	1 180 125,50	0,00	1 105 421,79	1 105 421,79	1 105 421,79
67	Charges exceptionnelles	26 230,00	0,00	26 590,00	26 590,00	26 590,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	183 547,00		178 547,00	178 547,00	178 547,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 052 276,79	0,00	40 939 923,47	40 939 923,47	40 939 923,47
023	Virement à la section d'investissement (5)	24 002 036,31		3 252 456,71	3 252 456,71	3 252 456,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 780 028,50		3 300 143,01	3 300 143,01	3 300 143,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26 782 064,90		6 612 599,72	6 612 599,72	6 612 599,72
TOTAL		67 834 341,69	0,00	47 552 523,19	47 552 523,19	47 552 523,19

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	47 552 523,19
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	44 000,00	0,00	34 100,00	34 100,00	34 100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 769 636,06	0,00	1 769 636,00	1 769 636,00	1 769 636,00
73	Impôts et taxes	40 657 540,00	0,00	40 694 940,00	40 694 940,00	40 694 940,00
74	Dotations et participations	3 671 474,00	0,00	4 285 729,13	4 285 729,13	4 285 729,13
75	Autres produits de gestion courante	273 897,24	0,00	270 652,06	270 652,06	270 652,06
Total des recettes de gestion courante		46 613 647,32	0,00	47 055 256,19	47 055 256,19	47 055 256,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	633 677,78	0,00	497 267,50	497 267,00	497 267,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		47 247 525,10	0,00	47 552 523,19	47 552 523,19	47 552 523,19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		47 247 525,10	0,00	47 552 523,19	47 552 523,19	47 552 523,19

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	47 552 523,19
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 612 599,72	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 966 008,00	0,00	1 192 723,00	1 192 723,00	1 192 723,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 536 992,64	0,00	3 534 732,00	3 534 732,00	3 534 732,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 547 065,10	0,00	3 197 684,78	3 197 684,78	3 197 684,78
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	20 552 065,74	0,00	7 925 139,78	7 925 139,78	7 925 139,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 623 488,09	0,00	4 737 825,66	4 737 825,66	4 737 825,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 133 488,09	0,00	4 747 825,66	4 747 825,66	4 747 825,66
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	25 685 553,83	0,00	12 673 965,44	12 673 965,44	12 673 965,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	25 685 553,83	0,00	12 673 965,44	12 673 965,44	12 673 965,44

0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 673 965,44
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 574 349,80	0,00	4 920 600,00	4 920 600,00	4 920 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 334 777,10	0,00	618 532,43	618 532,43	618 532,43
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	127 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	8 036 940,90	0,00	5 539 132,43	5 539 132,43	5 539 132,43
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	650 990,00	0,00	512 233,29	512 233,29	512 233,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (5)	7 663 616,54	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	8 344 806,94	0,00	522 233,29	522 233,29	522 233,29
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	16 382 749,84	0,00	6 061 365,72	6 061 365,72	6 061 365,72
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	24 002 630,31	0,00	3 252 456,71	3 252 456,71	3 252 456,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 750 026,50	0,00	3 350 143,01	3 350 143,01	3 350 143,01
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	26 782 684,90	0,00	6 612 599,72	6 612 599,72	6 612 599,72

COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	43 165 414,74	0,00	12 673 965,44	12 673 965,44	12 673 965,44
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					12 673 965,44

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 612 599,72
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote PE.

(2) Insère en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; CI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; CI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (cotissement, SAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexés.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non-personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AS).

(9) Le compte 1066 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération: DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération: RI 021 + RI 040 - CI 040.

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget principal par un vote par chapitre :

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté pour.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté pour.

Vote adopté à l'unanimité des présents.

- d'APPROUVER les subventions aux associations, selon annexe du budget IV **B1 - 7** – pour un montant de **245 617 €** :

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté contre.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté pour.

Vote adopté à la majorité des présents, moins 6 voix contre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	AMALGAMIE	Association	1 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DE L'AGNY AGSBL	Association	500,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	AMICALE DES VIETNAMIENS DE BUSSY	Association	2 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	AMICALE INDOCHINOISE DE BUSSY AI	Association	500,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	AVERROES	Association	4 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUSSY ASIE	Association	4 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUSSY LES ARTS	Association	500,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	CLUB DES ANES	Association	4 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	CREARTIVE	Association	14 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	DEMAIN NOS JARDINS	Association	1 250,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	FLAC FLOC	Association	2 600,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	LA GRANDE COURSE	Association	4 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE SEINE-ET-MARNE	Association	500,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	POLYLOTTES EN HERBE	Association	500,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	PREVENTION ROUTIERE COMITE SEINE-ET-MARNE	Association	150,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	LE RAIL CLUB BUSSY MLY	Association	300,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	RESONNANCES	Association	5 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	SIDJUT ET GUIDES DE FRANCE	Association	5 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	SKYDANCE	Association	600,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	THEATRE EN HERBE	Association	3 500,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	TROTTOIR/TREMPANT	Association	800,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	AEROBIC VITA CLUB	Association	20 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	AS COLLEGE ANNE FRANK	Association	700,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	AS COLLEGE JYC	Association	700,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUSSY BASKET CLUB	Association	14 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUSSY GYME	Association	20 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUSSY LOISIRS PRESSEE	Association	1 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	SGS SACMINTON	Association	5 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUSSY RUNNING	Association	2 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUSSY GY ATHLETISME	Association	15 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUSSY VERTICAL LIMIT	Association	1 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	SEC-BUSSY SG	Association	4 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUSSY VOLLEY	Association	5 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	ECOLE D'INITIATION SPORTIVE	Association	3 600,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	FOOTBALL CLUB DE BUSSY	Association	15 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	GOLF DE BUSSY	Association	10 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	MAGYME	Association	3 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	JUDO CLUB	Association	2 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	LA DOUBLE DETENTE	Association	2 000,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	LA BOULE	Association	3 500,00
6574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	BUDANEGORCIENNE LSM NATATION	Association	2 000,00

COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
8574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	MARNE LA VALLEE ECHecs CLUB	Association	1 000,00
8574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	TAE KWON DO	Association	2 000,00
8574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	TEAM CYCLISTE	Association	2 000,00
8574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	TENNIS CLUBSUS	Association	12 000,00
8574	SUBVENTION ANNUELLE	ANNEE 2021	ZANSHIN KARATE DO	Association	3 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination du numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

- d'APPROUVER les subventions aux CCAS et à la Caisse des Ecoles ainsi que prévues dans la maquette budgétaire, pour :
 - CCAS : **470 000 €**

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté contre.
 Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté pour.
 Vote adopté à la majorité des présents, moins 6 voix contre.

- Caisse des Ecoles : **175 273.68 €**

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté contre.
 Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté pour.
 Vote adopté à la majorité des présents, moins 6 voix contre.

- d'APPROUVER le vote des provisions telles que prévues à l'annexe IV A 4 de la maquette budgétaire pour un montant de **178 547 €** :

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté contre.
 Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté contre.
 Vote adopté à la majorité des présents, moins 9 voix contre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	178 647,00		0,00	178 647,00	0,00	178 647,00
REGLEMENT FACTURE	71 547,00	01/01/2021	0,00	71 547,00	0,00	71 547,00
REGLEMENT FACTURE	10 000,00	01/01/2021	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
REGLEMENT FACTURE	9 000,00	01/01/2021	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
REGLEMENT FACTURE	3 000,00	01/01/2021	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
REGLEMENT FACTURE	8 000,00	01/01/2021	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
DOMMAGES INTERETS	50 000,00	01/01/2021	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
DOMMAGES INTERETS	5 000,00	01/01/2021	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
DOMMAGES INTERETS	3 500,00	01/01/2021	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
DOMMAGES	2 000,00	01/01/2021	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
DOMMAGES	10 000,00	01/01/2021	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
DOMMAGES	4 000,00	01/01/2021	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
DOMMAGES	50,00	01/01/2021	0,00	50,00	0,00	50,00
DOMMAGES	3 050,00	01/01/2021	0,00	3 050,00	0,00	3 050,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	178 647,00		0,00	178 647,00	0,00	178 647,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour risques au titre du prêt, provisions pour dépréciation des immobilisations ou l'équipement).

5 - Garantie d'emprunt - CDC HABITAT SOCIAL.

NOTE EXPLICATIVE :

CDC HABITAT SOCIAL SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ a sollicité la participation de la Ville de Bussy-Saint-Georges pour l'octroi de la garantie de ses emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de **7 978 029,00€**.

En contrepartie de la garantie de ses emprunts, CDC HABITAT SOCIAL SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ confère à la Ville de Bussy-Saint-Georges un droit de réservation portant sur **20** logements du programme.

La Ville de Bussy-Saint-Georges devra proposer au minimum trois candidats pour l'attribution d'un logement.

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouttabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté pour.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté contre.

Délibération adoptée à la majorité des présents, moins 3 voix contre.

COMMANDE PUBLIQUE

6 - Avenant n° 8 au contrat de partenariat portant sur la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'un complexe sportif.

NOTE EXPLICATIVE :

La Ville de Bussy-Saint-Georges a conclu le 7 octobre 2011 avec la société SAS MAGELLAN un contrat de partenariat portant sur la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'un complexe sportif, pour une durée de vingt ans.

La réception de l'équipement sportif polyvalent, le 19 janvier 2016, date effective de prise de possession de l'ouvrage, matérialisée par un procès-verbal établi entre les parties, a conféré à la Commune la qualité d'utilisateur de l'ouvrage.

L'ouvrage présente en son sein une zone brute d'une superficie de 627 m², que souhaite aménager la Commune pour son propre compte en supportant l'ensemble des frais liés à cet aménagement, lui conférant ainsi une qualité de Maître d'Ouvrage.

En conséquence, les parties se sont rencontrées et ont convenu d'entériner, par un avenant n°8, les modalités techniques et financières liées à cet aménagement.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver les termes de l'avenant n°8 au contrat de partenariat portant sur la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'un complexe sportif et autoriser le Maire à signer ledit avenant.

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouttabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté pour.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté pour.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

7 - Principe de la passation d'un contrat de concession pour la restauration collective.

NOTE EXPLICATIVE :

La restauration à destination du scolaire et des accueils de loisirs est actuellement gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public attribué à Elior en date du 1^{er} septembre 2013. La durée initiale du contrat est de 7 ans, prolongée d'une année supplémentaire par la passation d'un avenant n°5, soit jusqu'au 31 août 2021.

Les repas de la petite enfance font l'objet de deux marchés publics distincts :

- Un marché de livraison de repas en liaison froide avec Elior pour la structure « La Maison des 1000 goûters » ;
- Un marché de livraison de denrées alimentaires avec Normapro pour les structures L'Ile aux câlins, Les lutins et les Petits Princes.

A ce titre, dans un souci d'optimisation et de rationalisation des coûts, il est envisagé de rassembler l'ensemble des services liés à la restauration collective dans un seul et même contrat qui entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2021.

Outre l'optimisation et la rationalisation des coûts du service, cette convention de délégation de service public aura également pour objectif le développement, d'une part, de la qualité des repas au travers notamment des objectifs fixés par la loi dite « Egalim » en ce qui concerne les achats durables et d'autre part, des modalités de contrôle du délégataire.

La convention de délégation de service public sera conclue pour une durée de 7 ans. Le terme du contrat sera fixé à 7 jours calendaires avant le début de l'année scolaire 2028-2029.

Le Délégué sera responsable de la gestion et du fonctionnement du service et l'exploitera à ses risques et périls. Ainsi, il aura pour principales missions d'assurer :

- ↳ Pour l'ensemble des repas :
 - la mise en place des Plans de Maîtrise Sanitaire et le respect des règles d'hygiène ;
 - la formation des personnels.
- ↳ Pour la restauration scolaire, accueils de loisirs et la Maison des 1000 goûters :
 - la fabrication des repas dans une cuisine centrale lui appartenant ou dont il dispose ;
 - la livraison des repas sur les sites de distribution.
- ↳ Pour la restauration scolaire :
 - la facturation, l'encaissement et les relations avec les usagers ;
 - le risque financier total sur les impayés.
- ↳ Pour la restauration petite enfance (sauf la Maison des 1000 goûters) :
 - la livraison des denrées alimentaires sur les sites de production
- ↳ Pour la restauration scolaire, accueils de loisirs :
 - la gestion des sites de restauration : remise en température, distribution, nettoyage des offices et des salles de restauration, plonge vaisselle, animations et actions pédagogiques ;
 - la maintenance, la réparation et le renouvellement des biens mis à disposition, y compris les petits travaux de second-œuvre.
- ↳ Pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs :
 - les investissements pour les équipements et les mobiliers sur les nouveaux groupes scolaires (GS14 à compter de 2023)
- ↳ Pour les structures de la petite enfance :
 - la livraison de produits d'épicerie

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

D'approuver le principe de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective dans le cadre d'un contrat de concession ;

D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégué, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'autoriser le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation de la concession.

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté pour.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS ont voté pour.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

RESSOURCES HUMAINES

8 - Création de postes - Adjoint administratif territorial.

NOTE EXPLICATIVE :

Pour assurer la continuité du service public, et pour tenir compte des restrictions médicales de 5 agents, la Ville doit aménager ou adapter des postes de travail compatibles avec leur santé et les changer de poste et de service.

Il convient donc de les remplacer sur leur poste actuel en créant ainsi 5 emplois permanents de catégorie C au grade d'Adjoint administratif territorial.

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté pour.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS se sont abstenus.

Délibération adoptée à la majorité des présents, moins 3 abstentions.

9 - Transformation de poste - Service des sports et vie associative.

NOTE EXPLICATIVE :

L'autorité territoriale a décidé de mettre en stage un agent contractuel au Service des Sports et Vie associative donnant entière satisfaction depuis le 5 mars 2018.

Actuellement employé au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives (Catégorie B), il convient, pour permettre cette mise en stage, de transformer son poste au grade du cadre d'emplois des Opérateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie C) accessible sans concours.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de :

- Supprimer un poste d'Educateur des A.P.S à temps complet
- Créer un poste d'Opérateur des A.P.S à temps complet

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté pour.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS se sont abstenus.

Délibération adoptée à la majorité des présents, moins 3 abstentions.

10 - Recrutement d'emplois aidés dans le cadre du PEC - modification de la délibération n°2020.00105 du 10 décembre 2020.

NOTE EXPLICATIVE :

A compter du 11 janvier 2021, les conditions fixant les aides de l'Etat au dispositif pour les Parcours Emploi Compétences évoluent.

Il convient donc de modifier la délibération n°2020.00105 du 20 décembre 2020 autorisant la création de 4 emplois aidés (C.A.E) : 2 agents administratifs et 2 agents techniques.

La majorité municipale a voté pour.

Monsieur Loïc MASSON, Madame Valéry MICHAUX, Monsieur Laurent MORETTI, Madame Pnina MOKRI, Monsieur Mouctabi VIN, Madame Isabel ARCHILLA ont voté pour.

Madame Chantal BRUNEL, Monsieur Khuon KHOU, Madame Martine DUVERNOIS se sont abstenus.

Délibération adoptée à la majorité des présents, moins 3 abstentions.

TECHNIQUE

11 - Rapport d'activité 2019 du SDESM.

NOTE EXPLICATIVE :

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président du Syndicat intercommunal de présenter, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice 2019, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'électricité.

Le rapport est établi sur la base des éléments fournis par le SDESM, Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne. Ce rapport annuel retrace l'activité annuelle et l'ensemble des projets menés par le Syndicat pour le compte de ses communes adhérentes en 2019.

Enfin, il détaille et chiffre les compétences qu'exerce le SDESM pour le compte de la Commune.

1- Caractérisation Technique du Service

- 443 Communes
- 2 Communautés d'agglomération

1.1-Faits marquants de l'exercice

A l'occasion du salon de l'AMIF, le 17 avril 2019, le SDESM a signé avec Orange une convention de partenariat pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage lors des opérations d'enfouissement de réseaux.

En outre, le 19 avril 2019, un contrat de concession de distribution publique de gaz naturel pour une durée de 40 ans a été signé avec GRDF. Ainsi, plusieurs accords de transition énergétique ont été signés en présence du Directeur général de GRDF.

De plus, le 1^{er} octobre 2019, le SDESM et ENEDIS ont signé un nouvel avenant au traité de concession permettant d'intégrer les Communes de Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte.

Enfin, le 13 décembre 2019, le SDESM et Seine-et-Marne Environnement ont signé une convention de coordination pour le conseil et l'expertise en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables lors de la Commission Consultative Paritaire sur la transition énergétique.

1.2-Enfouissements des réseaux

Les projets d'enfouissement des réseaux prennent en compte l'ensemble des réseaux aériens existant sur le périmètre défini. Pour l'année 2019, les statistiques opérationnelles sont les suivantes :

- 130 APS (Avant-Projet Sommaire) effectués
- 73 APS validés
- 73 opérations d'enfouissement lancées
- 24 km de réseau BT enfouis
- 16,2 millions d'euros d'étude et travaux tous réseaux

Le nombre de demandes d'APS des communes a augmenté en 2019.

Les entreprises et groupements titulaires de l'accord cadre entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019 pour la durée d'un an renouvelable 3 fois sont :

- BIR/TPSM
- EIFFAGE
- SOBECA/SOLEMEC
- ENGIE INEO
- SATELEC
- STPEE/DRTP

Enfin, le groupement de commandes – Diagnostic Amiante et HAP – a été notifié le 12 juillet 2019 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois et regroupe trois Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (SIGEIF, SEY78 et le SDESM).

1.3-La qualité de fourniture

1.3.1 – Campagne de pose d'enregistreur de tension

Le SDESM opère, depuis 2018, une campagne de pose d'enregistreurs de tension au domicile de particuliers afin de vérifier la qualité de desserte dans le département et planifier d'éventuels travaux de renforcement de réseaux.

En 2019, 110 enregistreurs ont été posés sur 36 communes et les contraintes détectées lors de cette démarche ont généré plus de 170 000€ de travaux de renforcement.

1.3.2 – Les renforcements

En 2019, le SDESM a réalisé 5 renforcements, soit 310 mètres linéaires de réseau sur la totalité du territoire du SDESM. Ces opérations étaient préconisées par ENEDIS et ont été subventionnées à 80 % par le CAS FACE (Compte d'Affectation Spéciale – Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale).

Le montant des travaux s'élève à 124 000€ HT.

1.3.3 – La démolition des postes tours

Pour l'année 2019, un montant de 119 000€ a été dépensé sur 2 opérations (Les Ormes-sur-Voulzie et Chevrainvilliers) afin d'améliorer le paysage urbain et la qualité du réseau.

1.3.4 – La rénovation des postes de transformation

Le SDESM propose aux communes de rénover 2 postes de transformation par an et par commune. Un montant de 150 000 € TTC a été dépensé pour la rénovation de 42 postes.

1.4-Le contrôle des concessionnaires

1.4.1 - Enedis

En 2019, le contrôle du concessionnaire Enedis a porté sur les thèmes suivants :

- La performance du concessionnaire
- Le tableau de bord et suivi des indicateurs de performance

Les réseaux HTA (haute tension A) représentent avec 6 332 km, 53,7 % du réseau total de la concession et les réseaux BT (basse tension) représentent avec 5 444 km, 46,3 %.

Les réseaux BT aériens nus sont en voie d'être totalement supprimés en milieu rural dont la maîtrise d'ouvrage est à la charge du SDESM.

La tendance des consommations comporte un profil similaire à l'augmentation du nombre des usagers. La concession atteint un volume consommé de 4 035 GWh en 2019.

Évolution des travaux haute tension aérienne par type :

	2018 (km)	2019 (km)
Renforcement	5.56	22.16
Extension	13.78	19.65
Renouvellement	19.67	18.37

Evolution des mises en service basse tension :

	2018 (km)	2019 (km)
Aérien	2.61	4.98
Souterrain	31.95	38.27
Total	34.57	43.49

1.4.2 – GRDF

Le contrôle du concessionnaire GRDF porte principalement sur les aspects suivants :

- La qualité de fourniture Gaz Naturel
- Le niveau des investissements Gaz
- La mise en œuvre des obligations de surveillance et de contrôle du patrimoine réseau gaz naturel
- La valeur du patrimoine gaz

Les chiffres clés de la concession :

Nombre de clients	42 783
Nombre de premières mises en service	566
Quantités de gaz acheminées	1 179 GWh
Investissement	4.54 M€
Longueur totale de canalisation de gaz	1 373 km
Incidents	488

1.5-Eclairage Public

1.5.1 – Marché de maintenance et d'exploitation

Le SDESM assure le suivi des missions attendues du marché alloti avec 346 adhérents au groupement de commandes.

POINTS CLES	QUELQUES CHIFFRES
Entretien préventif & curatif	1 105 000 € coût du marché pour 6 lots
La GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur)	64 236 points géolocalisés dont 14 % équipés en LED
Réponses aux DT & DICT	6 entreprises exploitantes
Astreinte 24/24 et 7J/7	
Rapport annuel	
Option performance énergétique	

1.5.2 – Les travaux

Le SDESM a accompagné les communes dans leurs projets d'éclairage public extérieur. 193 communes ont été bénéficiaires de 2 418 153 € HT de subventions.

Bilan énergétique et empreinte carbone : 75 % d'économie d'électricité et réduction de 104 tonnes de CO2.

1.6-La transition énergétique

Le SDESM a réalisé des études spécifiques : 5 études de température, 2 études sur la qualité de l'air intérieur. Ainsi, 12 communes ont adhéré ou ont renouvelé leur adhésion au service de Conseil en Energie Partagé.

De plus, 7 diagnostics thermiques simplifiés ont été réalisés et 10 communes ont été accompagnées sur la programmation de travaux d'efficacité énergétique et l'apport de subvention du SDESM.

1.6.1 - Projet EMIT (exploitation maintenance des installations thermiques)

Début 2019, Le SDESM et le Syndicat des Energies des Yvelines (SEY) se sont engagés dans un programme de mutualisation visant à proposer aux communes adhérentes des contrats d'exploitation et de maintenance de leurs installations de chauffage / ventilation / climatisation et d'eau chaude sanitaire (CVC + ECS). Le SDESM compte déjà avec 90 communes intéressées pour plus de 550 équipements CVC + ECS potentiels à auditer.

1.6.2 - Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficace Energétique)

Le SDESM et le SEY se sont portés candidats au programme ACTEE, pour lequel le groupement a été déclaré lauréat en octobre 2019. Avec ce programme, ainsi qu'un partenariat avec la Caisse des Dépôts, le SDESM et le SEY bénéficieront d'une enveloppe de 330 000 € afin de financer les audits préalables des installations CVC + ECS ainsi qu'un outil de pilotage des consommations d'énergies au bénéfice des communes adhérentes des deux syndicats.

1.6.3 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

En 2019, 5 nouveaux EPCI ont signé une convention avec le SDESM pour être accompagnés dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial. Cela porte à 9 le nombre d'EPCI accompagnées : 2 communautés d'agglomération et 7 communautés de communes.

1.6.4 - Energies Renouvelables

Réseau de chaleur Biomasse à Lizy-sur-Ourcq	Photovoltaïque	Biomasse
Le SDESM prépare et lance sa première Délégation de Service Public dans le cadre de la création du futur réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq. La consultation a été lancée fin 2019.	En 2019, 10 projets ont été étudiés par le service énergie afin de vérifier la faisabilité d'implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur leurs bâtiments communaux.	10 études de faisabilité EnR ont été commanditées par le SDESM en tant que maître d'ouvrage délégué, pour étudier la pertinence du remplacement de chaudières fioul ou gaz citerne par une solution de chauffage renouvelable.

1.7-Les bornes de recharge

En 2019, le SDESM a consolidé le fonctionnement du réseau Ecocharge 77 en priorisant son action sur la fiabilisation du réseau de bornes sur le plan technique et commercial. Les actions menées ont permis d'augmenter le taux de fiabilité du réseau, mais également de contribuer à l'augmentation du nombre de recharges sur le réseau.

Le nombre de bornes de recharge en 2019 s'élève à 15 536 dont :

- 2 616 recharges itinérantes
- 231 recharges d'utilisateurs occasionnels
- 12 689 recharges des abonnés

Une progression de 118% du nombre de recharges a été vérifiée par rapport à 2018.

1.8-Le système d'information géographique

Pour se conformer au RGPD, le service SIG a modifié les accès au portail ArcoPole Pro pour les utilisateurs externes et internes. Ainsi, le service SIG a ajouté dans le portail en ligne le réseau de transport d'électricité en Seine-et-Marne.

Une nouvelle organisation du service a permis d'intensifier la production des données du marché en groupement de commande et d'augmenter les capacités internes de contrôle – levés topographiques sur le territoire des communes membres.

Enfin, en 2019 le DESM a intensifié la coopération avec les services préfectoraux.

1.9-Les finances

En section de fonctionnement, la principale dépense réelle correspond aux dépenses de personnel (26 %). Le versement des subventions « maintenance éclairage public » se comptabilise dans d'autres charges courantes (9 %) contrairement aux années précédentes où elle se comptabilise dans les charges à caractère général (15 %).

La ressource principale du SDESM est la taxe sur la consommation finale d'électricité (83 %). Cette dernière tend à diminuer étant donné que les quantités d'électricité consommées par les usagers baissent.

Les principales dépenses d'investissement sont liées aux travaux d'enfouissement de réseau et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public. Le SDESM perçoit des subventions lors des enfouissements de réseau basse tension de la part des communes, Enedis et du FACE. Les recettes d'investissement correspondent à 43 % d'apport, dotations et réserves.

1.10- Les ressources humaines

Au 31/12/2020, le SDESM compte 43 agents dont 23 agents techniques, 19 agents administratifs et 1 apprenti. Le nouveau Directeur Général des Services a pris ses fonctions le 01/10/2020.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2019 du SDESM.

DIVERS

12 - Information des membres du Conseil municipal sur l'utilisation des pouvoirs délégués dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

DECISIONS DU MAIRE

Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT

Référence de l'acte administratif

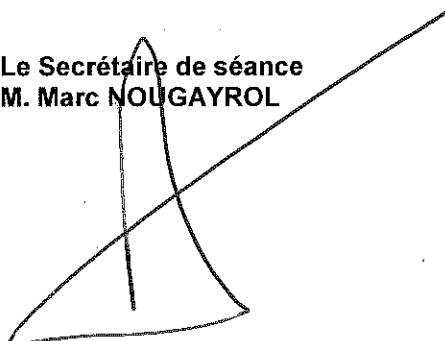
Date de l'acte	Nature de l'acte
18 novembre 2020	Contrat de prestation avec <i>Ma tournée Céline Buet Diffusion</i> pour l'utilisation et la diffusion d'un lien de captation du spectacle « La maîtresse en maillot de bain ».
19 novembre 2020	Contrat avec le prestataire <i>La lune dans les pieds</i> – Modification de la

	décision n°DC2020.00084.
23 novembre 2020	Avenant n°1 au marché des travaux de renouvellement et de remise en état des trottoirs sur le territoire de la commune de Bussy-Saint-Georges (2018-010).
24 novembre 2020	Avenant n°4 au marché de construction d'un groupe scolaire n°10 (2014-0008) Lot 4 – Etanchéité – Bardage zinc – Contre bardage acrotères.
24 novembre 2020	Avenant n°4 relatif au marché de construction d'un groupe scolaire n°10 (2014-0008) Lot 5 – Menuiseries extérieures.
24 novembre 2020	Avenant n°4 relatif au marché de construction d'un groupe scolaire n°10 (2014-0008) Lot 7 – Menuiseries intérieurs – Plafonds bois.
24 novembre 2020	Avenant n°4 relatif au marché de construction d'un groupe scolaire n°10 (2014-0008) Lot 8 « Cloisons – Doublages – Faux plafonds ».
24 novembre 2020	Avenant n°5 relatif au marché de construction d'un groupe scolaire n°10 (2014-0008) Lot 12 – Electricité courants forts et faibles.
24 novembre 2020	Avenant n°3 relatif au marché de construction d'un groupe scolaire n°10 (2014-0008) Lot 13 – Ascenseurs.
24 novembre 2020	Avenant n°2 relatif au marché de construction d'un groupe scolaire n°10 (2016-0038) Lot 9 – Revêtement de sols – Faïence.
24 novembre 2020	Avenant n°3 relatif au marché de construction d'un groupe scolaire n°10 (2014-0008) Lot 10 – Peinture et revêtements muraux.
24 novembre 2020	Achat de concession dans le cimetière de Bussy-Saint-Georges.
25 novembre 2020	Renouvellement d'une concession dans le cimetière de Bussy-Saint-Georges.
30 novembre 2020	Marché de location de stands, de matériels et d'accessoires pour le Forum de l'emploi du 2 décembre 2020 (2020-022).
30 novembre 2020	Avenant n°1 au marché de location de stands, de matériels et d'accessoires pour le Forum de l'emploi du 2 décembre 2020 (2020-022).
3 décembre 2020	Mise à jour des tarifs de restauration et des activités péri et extra scolaires à compter du 1 ^{er} janvier 2021.
9 décembre 2020	Achat de concession dans le cimetière de Bussy-Saint-Georges.
15 décembre 2020	Convention avec Monsieur Joël TOLLET, archer-piégeur.
16 décembre 2020	Marché d'aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges Lot 1 : Gros œuvre (2020-017-1).
16 décembre 2020	Marché d'aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges Lot 2 : Menuiserie extérieures (2020-017-2).
16 décembre 2020	Marché d'aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges Lot 3 : Cloisons, isolation et faux plafonds (2020-017-3).
16 décembre 2020	Marché d'aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges Lot 4 : Menuiseries intérieures (2020-017-4).
16 décembre 2020	Marché d'aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges Lot 5 : Electricité (2020-017-5).
16 décembre 2020	Marché d'aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges Lot 6 : Ventilation, chauffage, plomberie (2020-017-6).
16 décembre 2020	Marché d'aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges Lot 7 : Revêtements de sols, carrelage (2020-017-7).
16 décembre 2020	Marché d'aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges Lot 8 : Peinture (2020-017-8).
16 décembre 2020	Déclaration sans suite du lot n°9 (fourniture et installations des équipements dédiés) du marché relatif à l'Aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges (2020-017-9).
16 décembre 2020	Déclaration sans suite du lot n°10 (nettoyage) du marché relatif à l'Aménagement de la zone brute du gymnase Laura FLESSEL à Bussy-Saint-Georges (2020-017-10).
16 décembre 2020	Achat de concession dans le cimetière de Bussy-Saint-Georges.
16 décembre 2020	Renouvellement d'une concession dans le cimetière de Bussy-Saint-Georges.
17 décembre 2020	Avenant n°4 au marché d'exploitation et maintenance des installations de chauffage de la ville de Bussy-Saint-Georges (2012-0048).
17 décembre 2020	Avenant n°1 au marché relatif à la restauration en liaison froide des

	structures d'accueil petite enfance (2017-018)
18 décembre 2020	Sortie d'inventaire communal – Réforme de matériel informatique.
29 décembre 2020	Marché de services d'assurances pour la commune de Bussy Saint-Georges (2020-024 / Lots 1 à 3).
4 janvier 2021	Contrat d'accompagnement pour la recherche d'anomalies dans l'historique des factures électricités et de gaz de la Commune.
11 janvier 2021	Convention d'occupation domaniale au profit de TRANSDEV Marne-La-Vallée SAS.
11 janvier 2021	Contrat avec l'association A l'Ouest Productions – Modification de la décision n°DC2020.00092.
18 janvier 2021	Avenant n°1 au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la Ville de Bussy-Saint-Georges (2020-010) – Lot 2 : Nettoyage des bâtiments communaux.
18 janvier 2021	Avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commande portant sur les travaux de gros entretien, de rénovation et de réparation courante à exécuter dans les bâtiments de la ville de Bussy-Saint-Georges, lot 4 : Plomberie-Sanitaire-Chauffage central-Climatisation-Ventilation (2017-014/L4).

Clôture de la séance à 22h45.

Le Secrétaire de séance
M. Marc NOUGAYROL



Le Maire,
Yann DUBOSC

